

Ressources Humaines

REF : DRH2013033

Signataire : BC/SL

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : signature d'une convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées

EXPOSE :

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique est parue au Journal Officiel du 13 mars 2012.

Dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire, il est prévu l'organisation de voies d'accès spécifiques pour garantir l'effectivité du dispositif et permettre de valoriser l'expérience professionnelle acquise par les agents.

Le dispositif envisagé prend la forme d'auditions d'une durée totale de 30 minutes pour l'accès aux grades de la catégorie A et de 20 minutes pour l'accès aux autres grades. Il vise à apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès.

La ville d'Aubervilliers souhaite par la signature d'une convention déléguer l'organisation des commissions de sélection professionnelle au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

Les frais relatifs à l'organisation de ces commissions de sélection professionnelle est fixée à 87 euros par candidat traité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette mesure.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2013033

Signataire : BC/SL

OBJET : Personnel communal : signature d'une convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départementaux et des régions, article 3 modifiée par la loi n° 82.632 du 22 juillet 1982.

Vu la loi n° 84.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 96.1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,

Vu la loi du 12 mars 2012 à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, parue au JO du 13 mars 2012,

Vu le décret du 22 novembre 2012,

Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires des 13 février et 23 avril 2013,

Vu l'avis du Conseil Municipal du 21 février 2013,

Vu le budget communal,

Considérant les besoins de la collectivité dans sa gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées.

DIT que les dépenses seront imputées : **62878- 020 (602011-62878-020)**

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué